



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Premier ministre : publications

Question écrite n° 58703

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur son dossier de presse concernant « les mesures en faveur de l'éducation à la sexualité » du 29 septembre 2000. En effet, à la page 5 de ce rapport, il est préconisé de « renforcer la lutte contre la toxicomanie par la diffusion d'un guide élaboré par la Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les toxicomanies, qui sera adressé à tous les établissements scolaires au cours du premier trimestre ». Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser le nombre de guides diffusés dans le département des Alpes-Maritimes.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la campagne gouvernementale d'information sur la drogue, la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie a élaboré un guide intitulé Drogue, savoir plus, risquer moins. Le ministère de l'éducation nationale a procédé à la diffusion de cette brochure dans les établissements scolaires. Cette opération qui a commencé en mars 2001, auprès des rectorats, des inspections académiques et des établissements scolaires publics et privés du second degré, a permis d'en diffuser 360 000 exemplaires aux élèves et aux personnels de l'éducation nationale. L'académie de Nice a pour sa part été destinataire de cinq mille guides, dont vingt guides par établissement public du second degré et trois guides par établissement privé sous contrat.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58703

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1473

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2975